

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION

DU : 02/12/2025

Convocation du : 21/11/2025

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à seize heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jean Claude **LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : Jean Claude LASSALLE, Monique DESTRAC, Loïc AMAURY, Angéla BALSAMELLI,
Hubert MARQUETTE, Xavier DELORT, Francis ROUCHALEOU, Farid SAADOUNI

Absentes : Sophie BONNIN, Nancy TETARD et Leslie LANNOIS

SECRETAIRE : Monique DESTRAC

ORDRE DU JOUR :

- Courrier demande annulation loyers
- Adhésion SACEM
- Marché de Noël
- Assurance statutaire 2026 – Cd33
- Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau 2024
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Ecole occitan redevance
- Passer

Le conseil municipal accepte les rajouts à l'unanimité des membres présents

6 pour

Suite à la remarque de Mme BALSAMELLI, Monsieur le Maire distribue un document sur la tenue du PV du conseil qui rappelle que le celui-ci est rédigé par le ou la secrétaire de séance nommé en début de séance. Certaines mentions sont obligatoires.

Il est signé par le Maire et le/la secrétaire de séance.

Si contestations, le particulier et/ou le conseiller doit produire la preuve des allégations protégées.

Dans la semaine qui suit le conseil, le PV sera publié sur le site internet et affiché en mairie.

Les délibérations seront également publiées dans un délai d'une semaine.

Monsieur le Maire annonce que c'est le dernier conseil de l'année 2025 et souhaite une bonne année 2026 et remercie les membres pour le travail accompli durant 2025.

Il remercie également les délégués communaux DFCI en période critique qui patrouillent pour dissuader les pyromanes. Hubert MARQUETTE, Farid SAADOUNI, Stéphane FRAMEZELLE et Philippe BONJEAN ont reçu leur tenue.

Egalement le Comité des Fêtes pour la relance de la dynamique locale avec leurs activités et le réveillon.

Courrier demande annulation loyers

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a eu copie du courrier de demande d'annulation des loyers de Mme DUDON Laetitia quant aux désagréments qu'elle a subi pendant deux mois (janvier et février 2025).

Pour un droit d'équité, le conseil municipal ACCEPTE l'annulation des loyers de Mme DUDON Laetitia pour les mois de janvier et février 2025.

6 POUR

Adhésion SACEM

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à la SACEM.

En effet, des forfaits dédiés aux petites communes sont mis en place : un forfait annuel pour cette adhésion de 152.01 euros TTC pour les collectivités (- de 500 habitants) quel que soit le nombre d'évènements.

Le prix pour 3 évènements est de 205.21 euros TTC pour les communes de + de 500 habitants.

Le conseil municipal VALIDE l'adhésion à la SACEM pour un montant de 152.01 euros TTC pour l'année 2026.

6 POUR

Marché de Noël

Le marché de Noël à Cazalis aura lieu le dimanche 7 décembre 2025.

Il convient d'autoriser la vente au déballage pour cette manifestation.

Le conseil municipal AUTORISE la vente au déballage pour les participants du Marché de Noël.

6 POUR

Assurance statutaire 2026 (CdG33)

La secrétaire explique que le Centre de Gestion de la Gironde a mis en place un contrat groupe pour les risques statutaires.

La commune a déjà un contrat avec le CIGAC qui fait partie de Groupama.

Le CdG33 a aussi pris un contrat avec Groupama avec des tarifs préférentiels.

Suite à notre demande, le CIGAC a accepté de s'aligner aux taux et tarifs du contrat groupe CdG33 donc nous gardons le CIGAC comme assureur pour les risques statutaires.

Arrivée d'Angela BALSAMELLI à 16 h 40

Angela BALSAMELLI demande à ce que soit repris le conseil depuis le début. Refus de Monsieur le Maire.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau 2024

Monsieur le Maire reprend le rapport que les élus ont eu par mail avant le conseil.

Petit résumé :

Nombre abonnés	162 hab
Nombre d'habitants desservis	259 hab
Linéaire de réseau hors branchements	19 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %
Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	100%
Rendement du réseau de distribution	89.1%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %
Volume produit	17 229 m3
Nombre d'ouvrages	1 ouvrage de prélèvement
Fourchette de tarifs	3.2 euros/m3

Le conseil municipal ADOPTE le RPQS 2024 à l'unanimité des membres présents.

7 pour

Ecole occitane

Monsieur le Maire a reçu une facture pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Langon au titre de l'année scolaire 2024/2025 pour l'enfant DUCHEMANN Raphaël pour un montant de 1 536.11 euros.

Le 18/04/2025, cet enfant a été inscrit à l'école de CAZALIS.

Monsieur le Maire déplore qu'il n'ait pas été informé de ce changement et donc n'a pas donné son accord.

Malgré notre demande, par courrier et par téléphone, les parents n'ont pas daigné venir en parler en mairie.

Suivant la juridiction, la participation financière à la scolarisation de l'enfant concerné fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Cette procédure n'a pas été respectée et Monsieur le Maire propose de refuser de financer cette opération.

Angela BALSAMELLI refuse la non-participation de la commune pour le bien de l'enfant.

Monsieur le Maire explique que cela n'empêchera pas l'enfant d'aller à cette école en section occitan. Le désaccord se situe juste au niveau du montant trop important pour une petite commune comme Cazalis.

A l'époque, avec Martine FAURE, députée, ils se sont battus pour que l'occitan soit intégré dans l'école laïque et gratuite.

Le conseil municipal REFUSE le financement pour la participation aux charges.

6 pour/1 contre (Angela BALSAMELLI)

Arrivée de Francis ROUCHALEOU à 17 h

Passem

Une réunion de la Passem a eu lieu le 25 novembre dernier.

Une course en faveur du développement de l'occitan gascon sur le territoire aura lieu le 7 mai 2026.

Elle partira de Bedous (64) dans la vallée d'Aspe le 30/04/2026 à 12 h pour arriver à Anglet (64) le 9 mai 2026 : 2 régions, 8 départements, plus de 500 communes.

La Passem est une course relais qui a lieu tous les 2 ans à travers toute la région en faveur de notre langue régionale, l'Occitan Gascon, pour montrer qu'elle existe toujours, pour la promouvoir et pour récolter des fonds afin de développer des projets en faveur de sa transmission et de son apprentissage, à l'image de ce qui existe dans d'autres régions : Pays Basque, Bretagne, Alsace ...

La Passem sillonne la région pendant plusieurs jours et nuits sans interruption et tous les kilomètres le LIGAM (lien, témoin) est transmis de main en main, comme la langue est transmise d'une génération à l'autre...

Une aide est demandée de 100 euros/km.

Le conseil municipal ACCEPTE le versement d'une subvention de 100 euros pour la Passem en 2026.

7 pour/1 contre (Angela BALSAMELLI)

QUESTIONS DIVERSES

- Label National « Villes et Villages Etoilés »

La commune a obtenu le label 1 étoile des villes et villages étoilés.

- Maison du Clot

Angela BALSAMELLI demande si les factures des travaux de la maison du Clot sont disponibles ?
Oui les travaux sont finis et les factures sont disponibles et un point sera fait lors de la demande de subvention et présenté au conseil.

- Travaux école de Cazalis

Angela BALSAMELLI a entendu dire que des travaux doivent avoir lieu pendant les vacances scolaires à l'école de Cazalis.

Monsieur le Maire confirme que non pour l'instant aucun travaux n'est prévu.

- Tracts anonymes

Farid SAADOUNI propose que suite à la distribution de tracts anonymes, diffamatoires et délateurs, une plainte soit déposée auprès de la gendarmerie pour savoir qui sont les auteurs.

A l'unanimité, le conseil décide de déposer une plainte.

Francis ROUCHALEOU explique que ces tracts ne sont pas distribués à tous les habitants, qu'ils sont juste ciblés.

- Panneaux solaires mairie

Hubert MARQUETTE demande où en est le projet d'installation de panneaux solaire sur la mairie ?

Pas de nouvelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 15

La secrétaire de séance
Monique DESTRAC



Le Maire
Jean-Claude LASSALLE



LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2025
--

Numéro	Objet
040-2025	Annulation loyers janvier/février - logement du bourg
041-2025	Adhésion SACEM 2026
042-2025	Autorisation marché de Noël 2025
043-2025	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau 2024
044-2025	Participation frais école occitane
045-2025	Subvention course passem 2026